



CONFERENCE
DES PRÉSIDENTS
D'UNIVERSITÉ



L'Université est une chance.

Saisissons-la.

**Etudiants handicapés :
Accéder aux mêmes chances de réussite universitaire
que les autres étudiants**

La CPU, le Ministère de l'enseignement supérieur et le Ministère du travail, des relations sociales et de la solidarité ont signé la charte université/Handicap le 5 septembre.

A l'heure où la question de l'accueil des élèves handicapés dans les écoles se pose de manière accrue, celle de l'intégration des étudiants handicapés dans l'enseignement supérieur s'impose aux universités.

En leur confiant désormais la responsabilité totale des adaptations et aides nécessaires aux étudiants handicapés dans leurs études, quels que soient leur type et leur degré de handicap, la loi du 11 février 2005 modifie profondément les comportements et les usages.

En ouvrant largement leurs portes à quelque 12000 étudiants handicapés, beaucoup d'universités ont ainsi non seulement prouvé leur capacité d'adaptation et confirmé leur rôle prépondérant dans l'accès à l'enseignement supérieur pour tous.

La signature de la charte université/Handicap entre le ministère de l'enseignement supérieur et la CPU est une étape décisive dans la mise en œuvre concrète de cette politique d'accès des étudiants handicapés aux mêmes chances de réussite universitaire que les autres étudiants.

Procédant d'une démarche conjointe de la Conférence des Présidents d'université et du ministère de l'Enseignement Supérieur, à laquelle s'est associé le ministère du travail, des relations sociales et de la solidarité, la Charte université/Handicap poursuit trois objectifs :

- Permettre la création de structures pérennes d'accueil de la personne handicapée à l'université ;
- systématiser le dialogue avec les ministères compétents et l'abondement de crédits dédiés au financement d'équipements non individuels ;
- clarifier les responsabilités des différents acteurs impliqués dans l'accueil des étudiants handicapés, et tenter d'encadrer les montants des prestations que les universités sont amenées à fournir pour cette tâche.

Dès cette rentrée, la CPU met à disposition des présidents d'universités et de tous les acteurs du handicap dans leurs établissements, le *guide d'accueil de la personne handicapée à l'université*, rédigé en collaboration avec un groupe d'experts.

Forts de leur engagement en faveur de l'égalité des chances, des droits, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, les présidents d'université sont aujourd'hui décidés à porter au niveau européen le sujet de leur mobilité, quelle que soit leur situation de handicap.

Dossier de presse disponible sur demande : sophie.dotaro@cpu.fr